



Réunion du Comité Syndical

du 30 mars 2022

CS - 2.11
Budget Primitif 2022

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le trentième jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Tony KNEIP, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Denis KUNTZMANN, Emile EHRET, François BRESSON, Eric BOILLETOT. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.
Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 14 présents.
Pouvoir (1) : M. COLLARD à M. LAUQUIN.
Nombre de votants : 15

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Pierre-Jérôme COLLARD, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Patrick MIESCH. - **CCST** : /
Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Yves VOLA, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient absents

Délégués titulaires : **GBCA** : / **SMICTOM** : / **CCST** : /
Délégués suppléants : **GBCA** : MM. Laurent DEMESY, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Pierre FIETIER. - **SMICTOM** : MM. Eric CARDOT, Serge MARLOT, Yves TESTON, Jacky CHIPAUX, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCIAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 30 mars 2022

CS - 2.11

Budget primitif 2022

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2022.

Ce budget est adossé au débat d'orientations budgétaires retracé dans la délibération CS 1.06 du 2 février 2022. Il reprend les résultats consolidés du compte administratif 2021 et l'affectation des résultats, telle que proposée au vote du Comité Syndical au cours de la présente séance.

Il intègre également les effets du passage d'un régime des provisions semi-budgétaires au régime des provisions budgétaires, conformément aux orientations soumises au vote de l'assemblée délibérante suivant rapports CS 2.05 et CS 2.06 inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

Le budget proposé permet d'assurer le bon fonctionnement de l'usine : il a été construit à partir d'une approche prudentielle, tout en dégagant des moyens en vue de réaliser, sans recours à l'emprunt, la maintenance courante et les investissements nécessaires pour consolider la disponibilité de notre outil de production.

Enfin, la comparaison avec l'exercice 2021 n'intègre pas le volet traitement des recyclables, celui-ci faisant l'objet d'une présentation distincte.

1. Données d'exploitation

Le budget 2022 est adossé à une estimation de tonnages entrants de **71 880 tonnes**.

L'exercice 2022 apparaît ainsi comme un exercice préservé en termes de tonnages, dans la continuité d'un exercice 2021 ayant permis de retrouver un seuil d'exploitation supérieur à 70 000 tonnes, après deux années contraintes en termes d'apports.

Le tableau ci-après reprend les tonnages par producteur et par type de déchets, avec une mise en perspective depuis 2019 :

	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022 Prévisions	Ecart en tonnes n / n - 1	Evol° n / n - 1
Ordures ménagères	50 363	48 492	55 167	51 500	-3 667	-6,65%
Entités	32 374	31 659	31 399	30 400	-999	-3,18%
GBCA	23 691	23 000	22 336	21 700	-636	-2,85%
SMICTOM	4 936	4 963	5 118	5 000	-118	-2,31%
CCST	3 747	3 696	3 945	3 700	-245	-6,21%
Extérieurs	17 989	16 833	23 768	21 100	-2 668	-11,23%
SM 4	1 441	1 499	1 534	1 300	-234	-15,25%
SYTEVOM de Haute-Saône	2 932	2 995	3 021	2 500	-521	-17,25%
SYDOM du Jura	0	411	0	0	0	0,00%
VALINÉA	148	1 337	1 256	1 300	44	3,50%
SYBERT Besançon	2 571	295	0	3 000	3 000	/

<i>SENERVAL</i>	9 772	0	0	0	0	0,00%
<i>SUEZ ENERGIE RV</i>	1 030	6 599	0	1 800	1 800	/
<i>SMICTOM AC</i>	0	1 097	3 610	5 600	1 990	55,12%
<i>CITRAVAL</i>	0	2 378	3 101	5 500	2 399	77,36%
<i>SIDEFAGE</i>	0	0	10 953	0	-10 953	-100,00%
<i>Autres producteurs</i>	95	222	293	100	-193	-65,87%

Encombrants	6 419	6 460	7 561	6 500	-1 061	-14,03%
--------------------	-------	-------	-------	-------	--------	---------

DndAE	9 715	10 616	7 995	13 800	5 805	72,61%
--------------	-------	--------	-------	--------	-------	--------

Dégrillage/Boues	89	81	125	80	-45	-36,00%
-------------------------	----	----	-----	----	-----	---------

Gisement total	66 586	65 649	70 848	71 880	1 032	1,46%
-----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------

Évolution des gisements entrants de 2019 à 2021 et projections 2022

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à titre prévisionnel à **15 933 K €** (incinération et tri), en dépenses et en recettes.

Comme précisé en préambule, la comparaison entre exercices, effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2021), n'intègre pas le volet traitement du tri. Elle repose donc sur une base prévisionnelle de **14 633 K €**, en dépenses et en recettes, soit une baisse des dépenses réelles de 0.17% par rapport à l'exercice 2021.

a. Recettes

	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	15	15	0	0,00%
70. Produit des services	9 731	9 319	-412	-4,23%
Total recettes gestion courante	9 746	9 334	-412	-4,23%
74. Participations	3 090	3 090	0	0,00%
76. Produits financiers	579	579	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%
78. Reprise sur provision	168	90	-78	-46,43%
Total recettes réelles	13 583	13 093	-490	-3,61%
Excédent reporté	1 056	1 540	484	45,83%
Total budget	14 639	14 633	-6	-0,04%

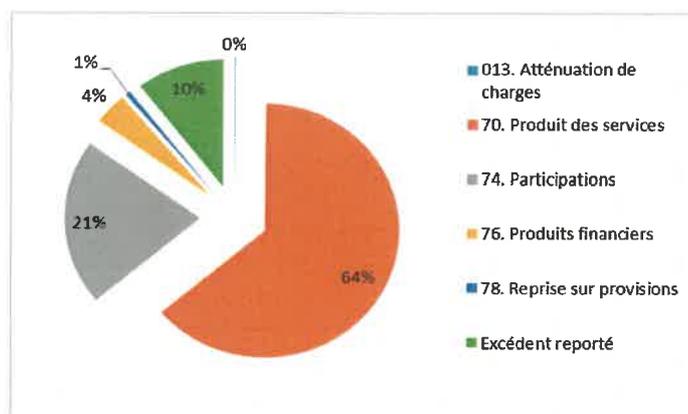
Évolution des recettes de fonctionnement en K € par poste, hors tri, de BP à BP

Le SERTRID stabilise ses recettes globales de fonctionnement, malgré la baisse des tonnages prévisionnels par rapport au prévisionnel 2021 constaté au stade du budget primitif.

L'éligibilité à une TGAP doublement minorée, sur la base des critères que sont le rendement énergétique et la certification ISO 50001, induit elle-aussi mécaniquement une baisse des recettes, et parallèlement, des dépenses.

Le principe d'une reprise de l'excédent dès le budget primitif est maintenu : cet excédent, en hausse de 45%, représente 10% du montant total des recettes de l'exercice.

L'ajustement de la part variable des entités, à 80 € la tonne, hors taxe, participe également de la bonne tenue du bloc recettes et permet d'assurer l'autofinancement du PPI, conformément à la ligne directrice retenue et réaffirmée.



Ventilation des recettes de fonctionnement 2022, hors tri, par poste

b. Dépenses

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2021), et après neutralisation de la TGAP, qui affecte le chapitre 011 « Charges générales » à hauteur de 938 K €..

Les dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP, baissent de 0.17 %, sous l'effet principalement des charges financières (fin de remboursement d'un produit de couverture de taux) et de charges générales contenues.

	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol*
011. Charges générales hors TGAP	5 457	5 562	105	1,92%
012. Frais de personnel	1 995	2 019	24	1,20%
65. Charges gestion courante	57	157	100	175,44%
Total dépenses gestion courante	7 509	7 738	229	3,05%
66. Charges financières	1 337	1 093	-244	-18,25%
67. Charges exceptionnelles	10	10	0	0,00%
68. Dotations aux provisions	0	0	0	0,00%
Total dépenses réelles hors TGAP	8 856	8 841	-15	-0,17%
023. Virement section invest.	3 202	2 545	-657	-20,52%
042. Opérations d'ordre	1 302	2 308	1 006	77,27%
Total dépenses d'ordre	4 504	4 853	349	7,75%
Budget total hors TGAP	13 360	13 694	334	2,50%

Évolution des dépenses de fonctionnement par poste en K €, hors TGAP, hors tri de BP à BP

L'évolution des **charges générales (c/011)** hors TGAP s'opère de manière resserrée (1.92%), l'évolution des différents postes à l'intérieur du chapitre n'étant cependant pas linéaire. Des opérations ponctuelles majeures rythmant la vie des installations sont ainsi programmées, qu'il s'agisse de la décennale des équipements sous pression (250 K €) ou de la révision du GTA (150 K €).

Enfin, les charges variables adossées aux tonnages suivent mécaniquement la baisse des prévisions de gisements, évaluées au stade de la construction du budget primitif.

Les **frais de personnel (c/012)** sont stabilisés, avec, au 1^{er} janvier 2022, un effectif de **38 agents** composé :

- du personnel statutaire SERTRID stricto sensu,
- du personnel mis à disposition par le Centre de Gestion par le biais de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Personnel SERTRID	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Titulaires	2	2	27	31
Stagiaires	/	/	/	0
	2	2	27	31
Personnel mis à disposition				
Contractuels	2	2	3	7
Cumul	4	4	30	38

Tous les emplois sont créés à temps complet. Un agent bénéficie d'une autorisation de travail à temps partiel à hauteur de 80% du temps complet.

Ces mises à disposition concernent deux ingénieurs (Responsable Usine et Adjoint au Responsable Usine) et deux techniciens principaux de 2^{ème} classe (Responsable Maintenance et Responsable HS2E). Il s'agit là d'une situation transitoire, la perspective étant celle d'une intégration statutaire après concours. Les actions de préparation correspondantes sont inscrites au plan de formation annuel.

L'évolution des **charges de gestion courantes (c/65)** tient uniquement à la budgétisation de la cotisation versée au SMGPAP au chapitre 65, et non plus au chapitre 011.

Les **charges financières (c/66)** sont adossées au profil de remboursement de l'encours ; elles comprennent :

- les intérêts des emprunts à échéance (c/66111),
- les intérêts courus non échus (c/66112),
- les autres frais financiers (garantie financière ICPE).

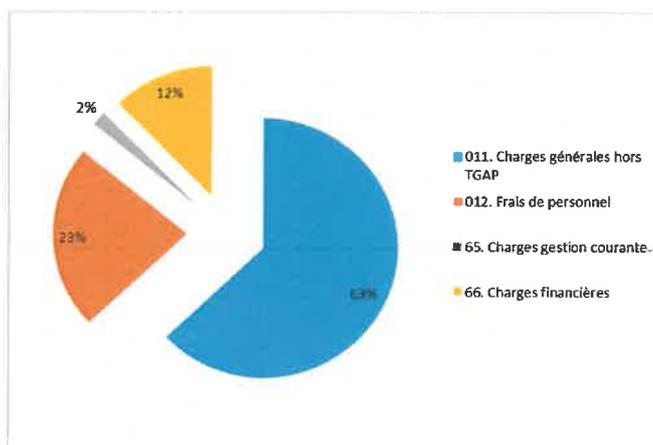
Les **charges exceptionnelles (c/67)** sont marginales, avec une enveloppe fixée à 10 K €.

Les **opérations d'ordre entre sections (c/042)** progressent notablement, sous l'effet du passage au régime des provisions budgétaires, qui représentent stricto sensu 940 K € pour l'exercice. Ces écritures s'équilibrent budgétairement et participent à la constitution de l'autofinancement.

Dans ce contexte, le syndicat maintient un virement à la section d'investissement significatif de 2.5 M €, représentant près de 19 % des dépenses totales de fonctionnement hors TGAP.

Enfin, en termes de répartition, les principaux postes de dépenses restent :

- les charges générales hors TGAP (63% des dépenses réelles de fonctionnement)
- les frais de personnel (23%)
- les frais financiers (12%).



Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP

3. Section d'investissement

3.1 Vue d'ensemble – propositions de dépenses d'investissement

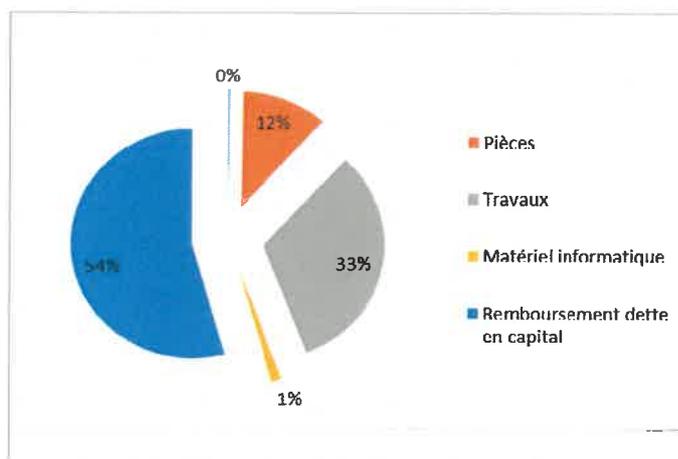
	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol°
2031. Etudes	0	0	0	0,00%
205. Logiciels	0	10	10	0,00%
2158. Pièces	479	556	77	16,08%
2182. Véhicules	0	0	0	0,00%
2183. Matériel informatique	0	68	68	0,00%
2313. Travaux	1 509	1 577	68	4,51%
Total dépenses équipement	1 988	2 211	223	11,22%
1641. Remboursement dette en capital	2 517	2 644	127	5,05%
020. Dépenses imprévues	0	0	0	0,00%
Total dépenses financières	2 517	2 644	127	5,05%
Total dépenses réelles	4 505	4 855	350	7,77%
001. Déficit reporté	1 677	2 837	1 160	69,17%
Total budget	6 182	7 692	1 510	24,43%
Reste à réaliser	747	271	-476	-63,72%
	6 929	7 963	1 034	14,92%

Évolution des dépenses d'investissement en K € par poste, de BP à BP

Le budget d'investissement réserve une enveloppe de plus de 2 M €, hors restes à réaliser, pour les différents postes recensés. Il est inscrit, en sus du PPI des installations techniques, les crédits nécessaires au renouvellement du parc informatique (serveurs, stations de travail) et de la téléphonie, ainsi que le changement du système audio et vidéo de la salle de réunion.

La part consacrée au remboursement de la dette en capital augmente de 5,05 % (127 K €), pour représenter 54% des dépenses réelles de la section. Il s'agit là d'une donnée connue, conforme au profil de l'encours.

Les dépenses d'équipement (c/20 + c/21 + c/23) représentent 46 % des dépenses réelles de la section.



Ventilation des dépenses réelles d'investissement

3.2 Détail par poste

Les postes d'investissement identifiés par le PPI se répartissent de la manière suivante :

N°	Intitulé	2022	2023	2024	2025
rub					
1	Automatismes/Electricité/Régulation/Supervision	195	203	115	29
2	Fours/chaudières/mâchefers	948	977	782	716
3	GTA	0	190	175	155
4	Engins/véhicules	0	0	0	0
5	Informatique	50	5	5	5
6	Sécurité/Réglementation	5	5	5	5
7	Bâtiment	198	77	22	22
8	Traitement des fumées	347	202	57	108
9	Quai	70	10	10	10
10	Etudes	0	0	0	0
11	Réseau de chaleur	0	0	0	0
12	HSE	6	0	0	0
		1 819	1 669	1 171	1 050

En K €

3.3 Etat de l'endettement

Il est présenté chaque année en Comité Syndical, en application de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010, un rapport d'information sur l'état de la dette. La dernière présentation de ce rapport est retracée dans la délibération CS 6.07 du 24 novembre 2021.

Sans revenir dans le détail sur le contenu de cette délibération récente, dont l'objet ne se confond pas avec les exigences du débat d'orientation budgétaire sur ce volet précis de l'encours de la dette, il est simplement rappelé quelques chiffres clés :

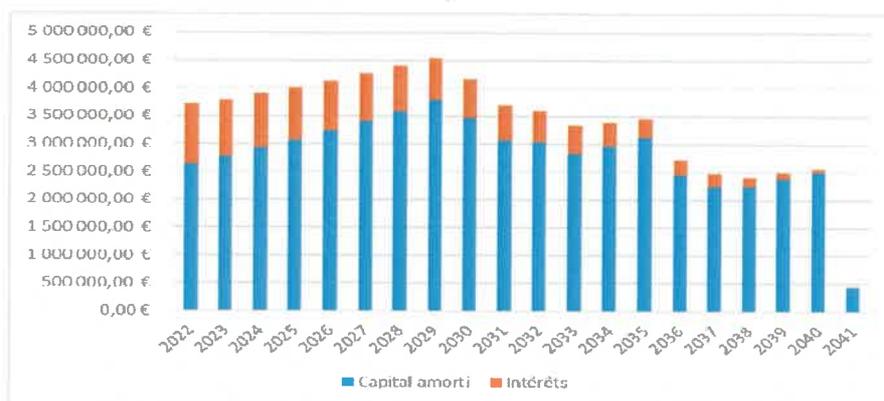
- le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2022 est de 56,08 M €, réparti sur neuf lignes, avec un taux moyen de 1.97%
- 75% de cet encours est à taux fixe, 25% est à taux variable ; 100% de l'encours relève désormais de la classification Gissler IA
- le SERTRID a perçu en octobre 2021 le sixième versement du fonds de soutien, soit 1,1 M €.

Déduction faite de ces versements, la créance que le SERTRID détient encore sur l'Etat, via le fonds de soutien, est de 7,78 M €.

Le profil d'encours de dette est un amortissement progressif. Cette dette sera totalement remboursée en 2041 :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	56 080 622,50 €	2 643 653,08 €	1 075 040,20 €	3 718 693,28 €	53 436 969,42 €
2023	53 436 969,42 €	2 768 021,46 €	1 034 673,12 €	3 802 694,58 €	50 668 947,96 €
2024	50 668 947,96 €	2 914 118,13 €	999 324,07 €	3 913 442,20 €	47 754 829,83 €
2025	47 754 829,83 €	3 068 412,52 €	952 300,50 €	4 020 713,02 €	44 686 417,31 €
2026	44 686 417,31 €	3 231 369,62 €	906 325,58 €	4 137 695,20 €	41 455 047,69 €
2027	41 455 047,69 €	3 403 480,83 €	862 600,16 €	4 266 080,99 €	38 051 566,86 €
2028	38 051 566,86 €	3 585 265,65 €	818 174,17 €	4 403 439,82 €	34 466 301,21 €
2029	34 466 301,21 €	3 777 273,30 €	761 862,47 €	4 539 135,77 €	30 689 027,91 €
2030	30 689 027,91 €	3 464 775,16 €	700 722,85 €	4 165 498,01 €	27 224 252,75 €
2031	27 224 252,75 €	3 061 993,66 €	637 649,64 €	3 699 643,30 €	24 162 259,09 €
2032	24 162 259,09 €	3 033 194,43 €	573 921,50 €	3 607 115,93 €	21 129 064,66 €

2033	21 129 064,66 €	2 825 236,26 €	502 920,33 €	3 328 156,59 €	18 303 828,40 €
2034	18 303 828,40 €	2 967 149,07 €	432 269,41 €	3 399 418,48 €	15 336 679,33 €
2035	15 336 679,33 €	3 116 637,35 €	357 895,00 €	3 474 532,35 €	12 220 041,98 €
2036	12 220 041,98 €	2 441 192,05 €	285 794,03 €	2 726 986,08 €	9 778 849,93 €
2037	9 778 849,93 €	2 238 562,51 €	230 187,77 €	2 468 750,28 €	7 540 287,42 €
2038	7 540 287,42 €	2 235 213,16 €	174 496,28 €	2 409 709,44 €	5 305 074,26 €
2039	5 305 074,26 €	2 365 509,99 €	116 979,30 €	2 482 489,29 €	2 939 564,27 €
2040	2 939 564,27 €	2 503 038,19 €	56 601,93 €	2 559 640,12 €	436 526,08 €
2041	436 526,08 €	436 526,08 €	3 546,77 €	440 072,85 €	0,00 €
	56 080 622,50 €	11 483 285,08 €	67 563 907,58 €		



Le SERTRID reste en situation de veille pour examiner toutes les possibilités qui permettraient, dans un cadre sécurisé, de retravailler le profil pour lisser les effets de la progressivité de l'encours.

Il est visé en fin d'exercice un niveau de capital restant dû conforme à celui prévu par les tableaux d'amortissement des prêts qui constituent l'encours.

Le remboursement de la dette est assuré par les membres fondateurs du SERTRID, sous la forme d'une part fixe, dont le montant est fixé pour les trois collectivités concernées (GBCA, SICTOM et CCST) à l'article 6 de nos statuts, expressément modifiés à cette fin par arrêté préfectoral du 19 décembre 2017.

Au 1^{er} janvier 2022, la capacité de désendettement du syndicat (encours de la dette/épargne brute) est de 16.92 ans.

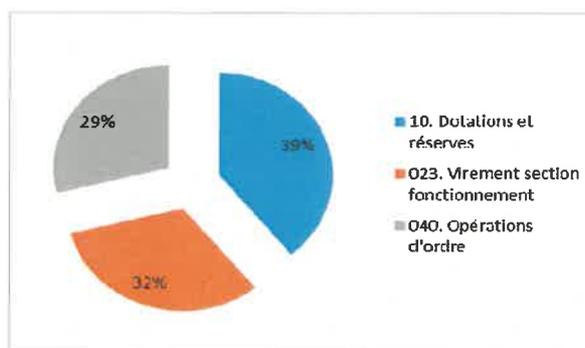
3.4 Recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 est réalisé en totalité sur fonds propres, sans recours à l'emprunt.

	BP 2021	BP 2022	Ecart	Evol°
13. Subventions	0	0	0	0,00%
10. Dotations et réserves	2 425	3 110	685	28,25%
16. Emprunts	0	0	0	0,00%
Total recettes réelles	2 425	3 110	685	28,25%
023. Virement section fonctionnement	3 202	2 545	-657	-20,52%
040. Opérations d'ordre	1 302	2 308	1 006	77,27%
Total recettes d'ordre	4 504	4 853	349	7,75%
Total budget	6 929	7 963	1 034	14,92%

Évolution des recettes en K € par poste, de BP à BP

La part des opérations d'ordre entre sections (29% des recettes totales) correspond notamment au choix du régime des provisions budgétaires (voir supra § 2, b).



Ventilation des recettes d'investissement

Le SERTRID parvient à concilier sa ligne directrice de désendettement avec les exigences d'investissement nécessaires au maintien du niveau de performance des installations, préservant ainsi les capacités de développement du syndicat.

4. Autres éléments de présentation

4.1 Déchets végétaux

Les éléments financiers concernant les déchets verts sont extraits du budget général. Ils s'appuient sur les conditions économiques du marché de prestation (22 € HT la tonne traitée, 102 € HT le transport/rotation), sur la facturation à 60 € la tonne, maintenue inchangée pour 2022 et sur les orientations déjà actées (investissement et maintenance).

Sur la base d'un gisement de 15 000 tonnes, le budget prévisionnel est le suivant :

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	638 467.00
	<i>dont transport</i>	308 467.00
	<i>dont traitement</i>	330 000.00
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost)	7 000.00
c/61558	Réparation de bennes	15 000.00
	Sous-total (1)	660 467.00
	Frais de structure (8.5%)	56 139.69
	Sous-total (2)	56 139.69
c/21	Achat de bennes	10 000.00
	Sous-total (3)	10 000.00
	Solde du service	173 393.31
	Sous-total (4)	173 393.31
	Total dépenses (1+2+3+4)	900 000.00

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service	900 000.00
	Base : 15 000 T à 60 €/T	

4.2 Traitement des recyclables

Le budget primitif comporte également les mouvements relatifs au traitement des recyclables, y compris les opérations intervenant en amont de la phase de traitement proprement dite (rechargement, transport, pré-tri et caractérisations), ainsi que la vente matière.

Ce traitement a été confié par conventionnement au SMICTOM d'Alsace-Centrale.

Cette convention concerne un gisement d'environ 5 500 tonnes en année pleine.

L'enveloppe budgétaire correspondant au traitement (y compris opérations préalables) s'équilibre en prévision à 1 070 K €.

Le reversement des ventes matière (JRM uniquement) est estimé à 230 K €.

5. Niveaux des capacités d'autofinancement

Autofinancement	Pour mémoire	Projections	Ecart	Evol°
	BP 2021	BP 2022	n/n-1	n/n-1
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	13 582	13 093	-489	-3,60%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	10 135	9 779	-356	-3,51%
CAF brute	3 447	3 314	-133	-3,86%
<i>Remboursement dette en capital</i>	2 517	2 644		
CAF nette	930	670	-260	-27,96%
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	2 424	3 109	685	28,26%
<i>Dépenses réelles inv. (hors c/16) y compris RAR</i>	2 734	2 482	-252	-9,22%
Emprunt nouveau	0	0	0	
Besoin de financement	-620	-1 297	-677	109,19%

Constitution de l'autofinancement, hors tri

Le projet de budget fait apparaître une CAF brute en baisse de 3.86%, malgré la maîtrise affichée des dépenses réelles de fonctionnement (-3.51%). La CAF nette diminue donc mécaniquement, avec un profil de remboursement progressif. Enfin, le besoin de financement évolue favorablement, avec un effet ciseau entre les recettes et les dépenses d'investissement.

En synthèse, cette proposition de budget fait ressortir :

- un contexte d'exploitation préservé, sous l'effet des apports extérieurs,
- des moyens financiers mobilisés pour l'investissement usine, sans recours à l'emprunt.

Le Comité Syndical :

- ayant reçu préalablement l'ensemble des éléments d'information relatifs au budget primitif 2022, parmi lesquels la note de présentation,
- après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le budget primitif 2022 équilibré suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	15 933 402.45 €	7 963 067.16 €	23 896 469.61 €
Recettes	15 933 402.45 €	7 963 067.16 €	23 896 469.61 €

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 30 mars 2022, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 31 mars 2022

Le **Président**,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage